



Barthes de l'Adour

des milieux et des espèces sensibles ...
Un patrimoine à préserver

Contrats Agricoles MAEC proposés en 2022



Engagements

Conversion de cultures en prairies

Parcelle de grande culture ou prairie temporaire de moins de 2 ans

Conversion de la terre arable en herbe (mélange de graminées et légumineuses)

Absence de fertilisation

Fauche (avec ou sans export) et/ou pâturage en dates libres

Mesure CP01
Conversion de terres arables en prairies
403 €/ha/an

Non utilisation de produits phytosanitaires + Enregistrement des pratiques pour chaque mesure

ENGAGEMENT de 5 ANS

Protection des races menacées (poney landais, bazadaise, ect.)

Mesure PRM
200 €/UGB/an

Liste des races et conditions d'éligibilité disponibles auprès de Barthes Nature

ENGAGEMENT d'1 AN

Comment souscrire ?

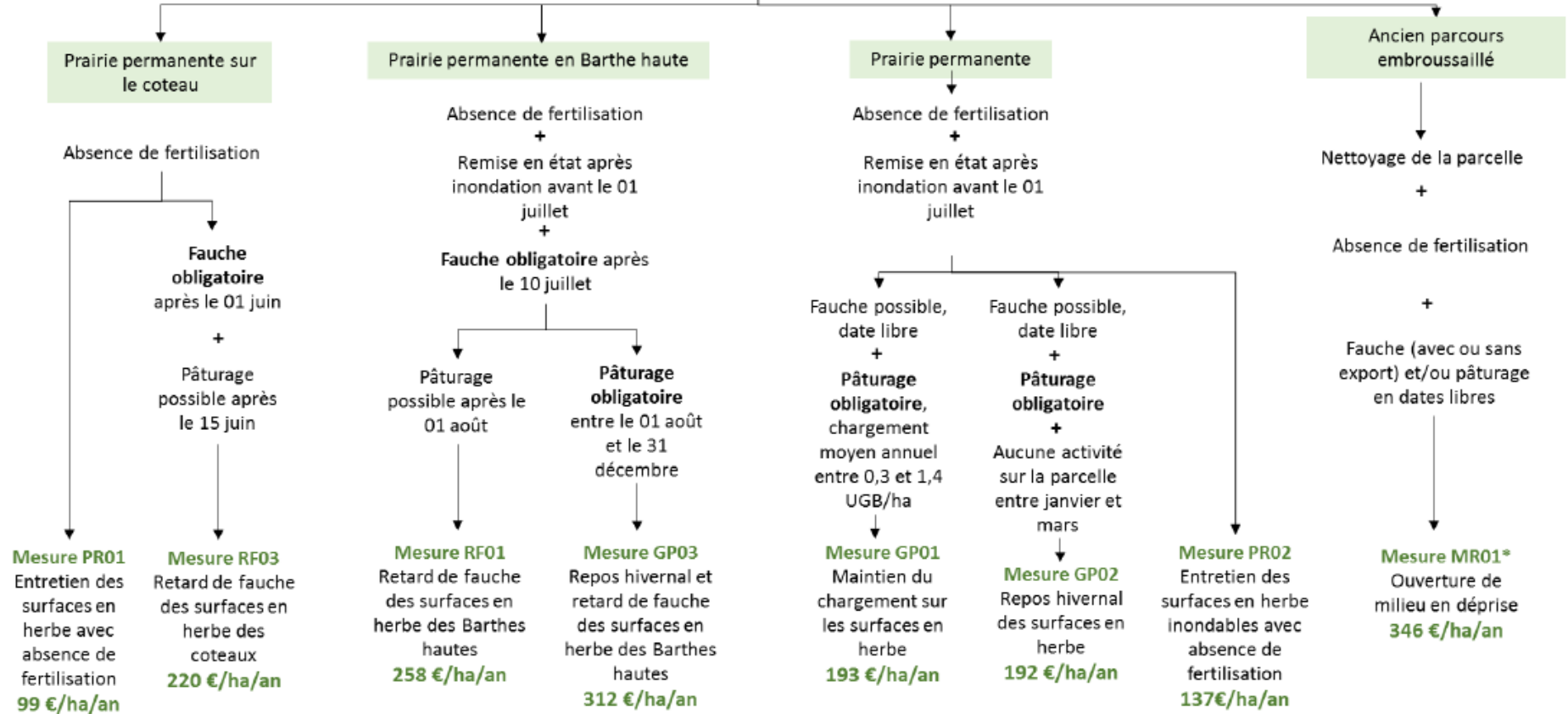
Contactez Barthes Nature au 05.58.85.44.21 ou au 06.40.60.18.66,
Organisme en charge de la contractualisation sur le site des Barthes de l'Adour qui vous accompagne dans le montage du dossier de demande MAEC.

**Date limite de dépôt des dossiers :
16/05/22 (avec le dossier PAC)**

Contact Barthes Nature Cité Galliane B.P. 279 40005 Mont de Marsan Cedex
tel-05.58.85.44.21/06.40.60.18.66 marine.hediard@landes.chambagri.fr

Entretien des prairies et des parcours

Engagements



Non utilisation de produits phytosanitaires + Enregistrement des pratiques pour chaque mesure

*Diagnostic préalable sur RDV avec Landes Nature

ENGAGEMENT D'1 AN

5 ANS

Etes-vous éligible à une MAEC ?

- ▶ Votre îlot est tout ou en partie dans un site Natura 2000.
- ▶ Vous avez au moins 18 ans.
- ▶ Pour les personnes morales (EARL, GAEC, SCEA), au moins un associé exploitant respecte la condition d'âge, et les associés exploitants détiennent plus de 50 % du capital social de la société.

A quoi cela vous engage (points principaux) ?

- ▶ Respect du cahier des charges
- ▶ Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques